Loi du 20 juin 1885. Rapports présentés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au Président de la République sur les opérations faites en vertu de ladite loi, jusqu'au 31 décembre 1889, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaires et sur les opérations de la Caisse des lycées, collèges et écoles primaires pendant l'année 1889.

Numéro d'inventaire : 1979.37233.2
Auteur(s) : Armand Fallières
Type de document : texte ou document administratif
Imprimeur : Imprimerie des Journaux officiels
Période de création : 4e quart 19e siècle
Date de création : 1890
Description : Couverture papier rose, déchirée.
Mesures : hauteur : 310 mm ; largeur : 233 mm
Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)
Bâtiments scolaires : Généralités
Filière : Elémentaire et post-élémentaire
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 20

COLLECTION HISTORIQUES

LOI DU 20 JUIN 1885

1.1

RAPPORTS

PRÉSENTÉS

PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

AU

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

SUR LES

OPÉRATIONS FAITES EN VERTU DE LA LOI DU 20 JUIN 1885

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1889

EN CE QUI CONCERNE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ET SUR LES

OPÉRATIONS DE LA CAISSE DES LYCÉES, COLLÈGES ET ÉCOLES PRIMAIRES

PENDANT L'ANNÉE 1889

PARIS
IMPRIMERIE DES JOURNAUX OFFICIELS
31, QUAI VOLTAIRE, 31
—
1890